

Info Cultures maraîchères

06/2026

4 mars 2026

Prochaine édition en mars 2026

Table des matières

Nouvelles homologations en cas d'urgence pour la lutte contre le souchet comestible et contre divers ravageurs en cultures maraîchères	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	2

Nouvelles homologations en cas d'urgence pour la lutte contre le souchet comestible et contre divers ravageurs en cultures maraîchères

L'OSAV a délivré, le 26 février 2026, les autorisations d'urgence suivantes :

Culture	Organisme nuisible	Produits (n° W)	Mode d'application	Remarque
Haricots non écossés	Souchet comestible (<i>Cyperus esculentus</i>)	Frontier X2 (W-6075-4) Loper (W-6075-2) Mazil (W-6075-3) Spectrum (W-6075)	Avant le semis, en enfouissement	L'homologation en cas d'urgence est autorisée temporairement jusqu'au 31 octobre 2026.

Cultures	Organismes nuisibles	Produits (n° W)	Remarque
Haricots	Punaise verte ponctuée (<i>Nezara viridula</i>)	Gazelle SG (W-6581) Barritus Rex (W-6581-2)	L'homologation en cas d'urgence est autorisée temporairement jusqu'au 30 novembre 2026.
Chou de Bruxelles	Mouches blanches	Oryx Pro (W-6581-3) Pistol (W-6581-4) Gepard (W-6581-5)	

Vous trouverez, dans les documents originaux annexés au courriel du présent bulletin, des informations détaillées sur les autorisations d'urgence mentionnées ci-dessus. On peut désormais également trouver ces documents sur la page: [Homologations en cas d'urgence](#) > Décisions de portée générale 2026.



Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 1: En ce moment, le vol principale du charançon de la tige du chou est en cours. Il convient de protéger les cultures des brassicacées sensibles dans les régions menacées. (photo: Daniel Bachmann, Strickhof, Winterthur).



Photo 2: Aucun papillon de la teigne du poireau (*Acrolepiopsis assectella*) n'a été capturé sur les sites équipés de pièges dans le canton de Zürich (photo: Agroscope).



Photo 3: On observe actuellement sur les oignons hivernés des taches foliaires beiges, arrondies et légèrement enfoncées, causées par *Botrytis squamosa* (photo: Daniel Bachmann, Strickhof, Winterthur). Il est recommandé de contrôler les cultures.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter la banque de données de l'OSAV avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html> .

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Zacharias Ulbrich & Christof Gubler, Strickhof, Winterthur (ZH) Franziska Häfner & Torsten Schöneberg (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Comelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni (Agroscope), Silvano Ortellì, Consulenza agricola, Bellinzona (TI) & Pascal Herren (FiBL)
Photos:	photos 1+3: D. Bachmann, Strickhof, Winterthur; photo 2: C. Sauer (Agroscope)
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Reckenholzstrasse 191, 8046 Zürich, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Comelia Sauer, Agroscope, comelia.sauer@agroscope.admin.ch

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.